

Burundi : le sénat rejette le projet de loi criminalisant les relations homosexuelles

@rib News, 18/02/2009 â€“ Source Sidaction Le S nat du Burundi a entendu les appels internationaux qui lui avaient  t  lanc s afin qu'il rejette l'amendement au nouveau code p nal qui pr voyait de criminaliser les relations homosexuelles qui n' taient pas p nalis es jusqu'ici. Le S nat du Burundi a rejet  hier l'amendement au nouveau code p nal qui pr voyait de criminaliser les relations homosexuelles qui n' taient pas p nalis es jusqu'ici. L'Assembl e nationale du Burundi avait vot  en novembre 2008 en faveur du nouveau code p nal, mais il fallait un vote identique des deux chambres pour que la loi s'applique.

Le nouvel article 549 du code p nal pr voit que "tout acte   caract re sexuel intervenant entre deux personnes du m me sexe" est contraire aux m urs burundaises, au m me titre que les actes   caract re sexuel commis dans des lieux publics et la zoophilie. L'art cle 552 vient ensuite pr ciser la peine pr vue : "une servitude p nale de trois mois   ans et d'  une amende de cinquante mille francs   cent mille francs ou d'  une de ces peines seulement". Aides et Sidaction qui travaillent depuis plus de 1997 au Burundi et sont proches des militants et acteurs de la lutte contre le sida de ce pays, avaient fait part de leur inqui tude face   ce texte r pressif. Human Rights Watch avait fait savoir qu'un certain nombre de s nateurs lui avait signifi  qu'ils  taient personnellement oppos s au projet de loi, mais qu'ils subissaient des pressions  manant de certains groupes politiques et religieux. Au bout du compte, ils ont  t  suffisamment nombreux   s'en affranchir pour mettre en difficult  le texte qui leur  tait soumis.